



Réseau de lutte contre le VIH/sida
Dakar – 3 et 4 octobre 2013

Intervention de M. Bernard LESTERLIN
Coordinateur de la section française

Monsieur le Président,
Monsieur le rapporteur,
Chers collègues,

Je tiens tout d'abord à remercier l'Assemblée du Sénégal pour son accueil.

C'est la première fois que je me rends à une réunion du Réseau VIH/sida ; je n'étais pas à la réunion de Libreville. Le député français coordinateur du réseau, M. Jean-Pierre Door a eu un empêchement, et le Président de la section française, M. Jean-Pierre Dufau, m'a demandé de le remplacer pour cette réunion. Ce que je fais avec plaisir, convaincu de l'importance de notre engagement dans la lutte contre la pandémie du VIH/sida. Je ne suis cependant pas un spécialiste de la question.

Voilà 30 ans maintenant que le virus de l'immunodéficience humaine a été identifié. En 30 ans, des avancées remarquables ont été accomplies dans la lutte contre le fléau, et l'on ne peut que saluer les espoirs soulignés par le dernier rapport mondial d'ONUSIDA.

Je vous présenterai dans un premier temps un état des lieux de la maladie en France puis un bilan des actions menées dans le cadre du Protocole d'accord entre l'APF et ONUSIDA.

I. Le VIH/sida en France : état des lieux

Au niveau national, en France, on estime que 150 000 personnes sont porteuses du virus, et cette année encore, 6 100 personnes se sont

découvertes séropositives. Le nombre de découvertes est stable depuis 2008, alors qu'il avait diminué significativement entre 2004 et 2007. L'Île-de-France, la Côte d'Azur et la Guyane restent les régions les plus touchées.

La population la plus touchée est celle des hommes ayant des rapports homosexuels : 2 400 ont découvert leur séropositivité, ce qui représente 40% de l'ensemble des découvertes. Agés de 37 ans en moyenne, on note que la part des moins de 25 ans augmente.

Parmi les 3 500 autres personnes infectées par le virus, la grande majorité sont des personnes nées à l'étranger, et notamment des femmes.

II. Mise en œuvre du Protocole d'accord APF-ONUSIDA

1. « Un environnement législatif et juridique protecteur pour favoriser la réponse au VIH »

Face à ce constat, la France a mis en place un plan de lutte contre le VIH et le sida pour la période 2010-2014. Ce plan s'articule autour de 5 axes : prévention, dépistage, prise en charge médicale et lutte contre les discriminations et recherche.

Il met l'accent sur deux priorités : la prévention et le dépistage ; dans l'espoir d'atteindre l'objectif *Zéro* défini par ONUSIDA.

Prévention, d'abord, par des campagnes de sensibilisation et d'information auprès des populations les plus touchées (migrants, hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, travailleurs du sexe, usagers de drogues injectables). Mais aussi auprès du grand public, car on observe notamment chez les jeunes une recrudescence des rapports à risque. A la demande de Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé, une campagne de sensibilisation auprès du grand public a été lancée lors de la dernière journée mondiale de lutte contre le sida. Des spots de 30 secondes ont été diffusés à heure de grande écoute à la télévision et, au cinéma, avant les projections.

Dépistage ensuite, car on estime qu'entre 30 et 50 000 personnes en France seraient infectées par le VIH sans le savoir. Or, avoir connaissance de sa maladie, c'est

- pouvoir intégrer un circuit de soins qui permet une espérance de vie normale,
- et aussi limiter les risques de transmettre le virus à autrui.

En France, on estime que les non-dépistés représentent 20 % des personnes vivant avec le VIH mais sont responsables de plus de 70% des

contaminations. C'est pourquoi des efforts sont faits pour développer le Test rapide à orientation diagnostique, qui permet d'obtenir des résultats en 30 minutes à partir d'une simple goutte de sang prélevée à la pointe du doigt. Ce test peut être pratiqué par des non-professionnels des soins, des structures associatives qui permettent de toucher un public plus large – même si des progrès sont attendus pour rendre ces tests plus fiables. L'enjeu ? Banaliser le dépistage en direction de la population générale, pour que chacun prenne conscience qu'il peut être concerné. Et les chiffres prouvent les progrès que nous avons accomplis en la matière : plus de 5 millions de tests ont été réalisés l'année dernière.

Sur ce point, le débat de l'année 2013 a notamment porté sur la mise sur le marché des auto-tests. Ces tests que l'on peut faire soi-même avec un échantillon de salive sont déjà en vente sur internet. Le Conseil national du sida, saisi par le ministère, a émis en mars dernier un avis favorable à leur mise sur le marché. Cependant, l'accès aux auto-tests ne doit pas se substituer aux autres méthodes de dépistage, et à un accompagnement des personnes découvrant leur séropositivité.

Malgré tout, l'espoir est à l'ordre du jour car les avancées sont bien réelles et concrètes, tel qu'en témoigne le dernier rapport d'ONUSIDA. L'accès au médicament se développe, la transmission du virus de la mère à l'enfant se réduit, des avancées prometteuses sont obtenues dans le domaine de la recherche...

2. « *L'action en faveur d'un financement suffisant de la réponse au VIH* »

Il est désormais possible d'espérer faire émerger une génération sans sida. Mais, nous en avons conscience, cet espoir ne peut se concrétiser que si nous nous en donnons les moyens.

Au niveau international, les montants consacrés annuellement par la France à la lutte contre le sida ont augmenté ces dernières années. Malgré les difficultés budgétaires que nous connaissons, le Président français a annoncé en juillet son intention de poursuivre les efforts budgétaires en allouant 360 millions d'euros par an au Fonds Mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme (sur la période 2011-2013). La France entend maintenir son soutien à UNITAID pour l'achat de médicament à hauteur de 110 millions d'euros par an, grâce à des financements innovants : notamment par la solidarité de chaque passager aérien (taxe de solidarité sur les billets d'avion) ; et poursuit la coopération

hospitalière à travers le GIP ESTHER (« *Ensemble pour une Solidarité Thérapeutique Hospitalière En Réseau* »).

Il est de notre devoir, nous parlementaires, de veiller à ce que ces engagements soient respectés lors de l'examen du projet de loi finances.

3. « *L'information des parlementaires sur le VIH et leur rôle dans la réponse à l'épidémie* »

Au sein de l'Assemblée nationale, les parlementaires restent mobilisés. Un groupe d'études, présidé par mon collègue Jean-Louis Touraine, se réunit régulièrement. Cette année, il a reçu la ministre des affaires sociales et de la santé, ainsi que des représentants associatifs. Conformément au protocole d'accord du Réseau avec ONUSIDA, le groupe d'études parlementaires avait reçu M. Michel SIDIBÉ, directeur exécutif d'ONUSIDA il y a deux ans. Au mois de mars, le groupe a effectué un déplacement au Bénin : les parlementaires y ont rencontré des professionnels de santé, des organisations de la société civile, et ont pu échanger avec les représentants du Bénin et les organisations impliquées sur la place dans le domaine de la santé.

Ainsi, les parlementaires et le gouvernement français poursuivent leur engagement dans notre lutte commune.

Je vous remercie.